

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 29 MARS 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	24

Date de convocation	21/03/2022
Date d'affichage	21/03/2022

DL22009	OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022
----------------	-------------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-neuf mars, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Pascale VENTURINI, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Pierre LUCCHINI, M. Jack DENTEL, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Claude de GIRARDI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Julien PLANTIER, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Richard FLANDIN, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Jean-Paul GERAUD



Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

VU les articles L 5211-1, L 5211-2, R2311-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal d'installation du Syndicat en date du 29 octobre 2020,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération DL22006 relative à l'affectation des résultats et des restes à réaliser de la section d'investissement 2021,

VU les propositions du Président annexées à la présente délibération,

VU l'avis du Bureau en date du 15 mars 2022,

*Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,*

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte de Réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud qui s'équilibre de la manière suivante :

ARTICLE 2 : Que le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 557 000,00 €	28 557 000,00 €
Investissement	4 087 469,24 €	4 087 469,24 €

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220329-DL22009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO
Richard TIBERINO